

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 2, No 47

le 20 novembre 1974

Introduction d'un bill "omnibus" sur le statut de la femme, 1

Les Forces canadiennes inaugurent un système de logistique automatisé, 2

Un spectacle géant, 2

Rapport annuel du Conseil des Arts, 3

Subventions aux programmes de langues, 4

Prix de l'Expansion industrielle au Canada, 4

Création d'un Centre de technologie de l'environnement, 4

Emission des timbres de Noël 1974, 4

Echange Canada-Australie pour l'entraînement de Forces militaires, 4

Société historique des carnivals, 4

Lancement d'une nouvelle voiture, 5

Prix des exportations de gaz naturel, 5

Afflux des investissements, 6

Un cinéaste de talent revient au Canada, 6

L'expansion ferroviaire crée des problèmes, 6

Introduction d'un bill "omnibus" sur le statut de la femme

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, chargé de la situation de la femme, a déposé en Chambre le 8 octobre la Loi de 1974 modifiant la législation (statut de la femme). Les provisions de ce projet de loi avaient reçu première lecture au mois de mai 1974, mais le Parlement a été dissous avant qu'il ne soit adopté.

Cette législation modifie un certain nombre de lois afin d'accorder aux hommes et aux femmes l'égalité de traitement.

Le Gouvernement a pris les mesures pour retirer certaines dispositions de plusieurs lois considérées discriminatoires ou préjudiciables, conformément à sa politique concernant la situation de la femme.

Plusieurs recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, du Conseil consultatif, de plusieurs associations et de simples citoyens ont été retenues pour la présentation de la Loi "omnibus".

Ce bill porte sur huit lois. Les changements qu'il propose sont les suivants:

Loi électorale du Canada
Présentement, la femme, dont le nom paraît sur une liste électorale, est soumise à des règles qui ne s'appliquent pas à l'homme. Le bill "omnibus" apportera les modifications nécessaires à cette loi afin que tous les règlements visant l'inscription des électeurs s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes et n'exigent d'autres précisions sur la personne que le nom, l'adresse, l'occupation et le sexe. Les électeurs seront inscrits sous le nom par lequel ils sont connus dans leur circonscription électorale. L'occupation du deuxième conjoint ne sera pas inscrite à moins que celui-ci ne le demande.

Code criminel
Deux articles se rapportent aux recommandations 154 et 109 de la Commission royale. L'article 23 (3) du Code, qui serait éliminé, stipule que nulle femme dont le mari a été partie à une

infraction n'est complice après le fait, parce qu'elle reçoit, aide ou assiste, en sa présence ou sur son autorité, toute personne qui a été partie à cette infraction en vue de permettre à son mari ou à cette autre personne de s'échapper. Cet article se fondait sur une contrainte présumée de la part du conjoint, mais, à notre époque il n'a plus sa raison d'être.

En plus l'article 197 sera modifié pour obliger la femme à fournir à son époux les nécessités de la vie, donc à assurer l'égalité d'application envers les deux conjoints.

Loi sur l'Immigration

Le bill "omnibus" fera disparaître l'expression "chef de famille" de la loi. Quoique la définition actuelle soit neutre au sens strict de son interprétation, on attribue presque invariablement le rôle de chef au mari, sans tenir compte de la situation familiale. L'une des modifications prévoit que les dépendants d'un chef de famille sous le coup d'une ordonnance d'expulsion ne pourront plus être visés par cette mesure s'ils sont citoyens canadiens, ou s'ils ont été légalement admis au Canada pour y résider en permanence et sont âgés de 18 ans ou plus.

Loi sur l'emploi dans la Fonction publique

Cet amendement inclut l'état civil et l'âge comme motifs discriminatoires interdits par la loi. La discrimination fondée sur le sexe est prohibée, mais on a constaté que la discrimination contre la femme se fondait souvent sur l'état civil. La discrimination fondée sur l'âge est tout à fait inacceptable.

Anciens combattants et dépendants

Quant à la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, les amendements sont sensiblement les mêmes que ceux prévus pour le Régime de pensions du Canada. Les amendements prévoient les mêmes avantages pour le conjoint et les enfants d'une pensionnée invalide que ceux prévus pour les dépendants d'un pensionné invalide. Des

pensions sont également prévues tant pour les veufs que pour les veuves. Des prestations de pension seront versées aux enfants jusqu'à l'âge de 17 ans. Ceux qui poursuivent des études avancées recevront des prestations de pension jusqu'à l'âge de 25 ans.

Loi sur la Défense nationale

Le bill "omnibus" permettra indifféremment aux garçons et aux filles d'appartenir à des organisations de cadets. Chaque été le Gouvernement reçoit des plaintes de la part de jeunes filles rejetées de ces organisations. Leur exclusion ne nous semble plus du tout justifiée.

Loi sur l'Assurance-chômage

Les modifications portent sur les prestations de maternité. La loi actuelle prévoit le versement de prestations pendant une période de 15 semaines seulement, commençant huit semaines avant la semaine présumée de l'accouchement et se terminant six semaines plus tard après la semaine de la naissance. Les modifications proposées permettent plus de latitude de sorte que les prestations de 15 semaines pourraient être versées pendant n'importe quelle période de 15 semaines, commençant huit semaines avant la date présumée de l'accouchement et allant jusqu'à 15 semaines après l'accouchement.

Cette mesure permettra à la femme de prendre la plus grande partie de son congé après la naissance de l'enfant. Cette disposition éliminera les problèmes administratifs qu'engendrait la difficulté de prévoir la semaine de l'accouchement.

Le Gouvernement continuera à prendre les mesures nécessaires afin d'éliminer les dispositions discriminatoires contenues dans les textes de loi en vigueur. Des modifications sont prises pour assurer l'égalité des sexes dans le cadre du Régime de pensions

L'Année internationale de la femme

L'Année internationale de la femme aura lieu en 1975. L'ACDI subventionne déjà des projets de promotion féminine dans les pays en développement. Ainsi, par sa Direction des organisations non-gouvernementales, l'Agence a octroyé une subvention de \$1,900 au Centre d'enseignement ménager de Dapango au Togo, \$5,000 à un centre de formation féminine de la paroisse de Bobo en Haute-Volta, \$1,200 au P.M.I. (Protection maternelle et infantile) à Gourcy, en Haute-Volta, \$9,000 au Comité Unicef Canada, au Sénégal et enfin, \$80,000 au Centre d'apprentissage de la puériculture, à des garderies et à des centres de nutrition et de distribution de lait de Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et la Grenade. Ces projets visent à donner les connaissances de base en hygiène, en alimentation, en puériculture et une initiation à l'économie (budget, habitat, organisation ménagère). Ils permettent de former des femmes compétentes et conscientes de leurs responsabilités afin qu'elles deviennent des leaders pour leurs compagnes. Ils ont également pour but de faire participer les femmes au développement du pays par la connaissance des structures nationales (instruction civique).

du Canada et pour refondre la Loi sur la citoyenneté canadienne. Enfin, un projet de loi sera déposé dans le but de créer une Commission fédérale des droits de l'homme, et des modifications seront apportées au Code criminel relativement aux procès pour viol et autres crimes d'ordre sexuel.

Toutes ces mesures sont conformes à la politique du Gouvernement qui vise à assurer l'égalité de traitement tant aux hommes qu'aux femmes, et font partie du programme du Gouvernement pour l'Année internationale de la femme.

Les Forces canadiennes inaugurent un système de logistique automatisé

Les Forces canadiennes ont inauguré à Ottawa le 18 octobre un système de logistique automatisé de conception très poussée; on affirme que ce système, auquel on confiera la comptabilité et la distribution des stocks militaires, est actuellement le plus perfectionné au monde.

Il servira avant tout à éliminer, par l'automation, les pertes de temps dues aux écritures; de plus, les registres seront plus fidèles et le matériel pourra parvenir plus rapidement et plus facilement aux destinataires.

Ce nouveau système est le résultat de neuf années de recherche, de mise

au point, de découvertes, de sacrifices et de travail acharné.

On prévoit également mettre au point certains programmes complémentaires destinés au nouveau système, qui lui permettront de repérer le matériel en cours de route ou en réparation, et on pourra exercer un contrôle efficace des articles à toutes les étapes qui séparent le fournisseur de l'utilisateur. Les projets de réparation des aéronefs, des navires et des véhicules seront insérés dans la mémoire de l'ordinateur, ce qui réduira les risques d'emboîtement dans le cycle de la réparation.

Le nouvel ensemble étant doté d'un ordinateur IBM au centre de contrôle et d'un terminal à chacune des bases et stations, le contrôle des stocks sera presque entièrement automatisé.

Le premier essai de ce système date de janvier dernier. Après avoir apporté certaines modifications, on a maintenant commencé la conversion totale à ce système; d'ici au milieu de l'année 1975, toutes les bases et unités y seront intégrées. Les états-majors nationaux et ceux des quartiers généraux des Commandements pourront planifier plus sûrement l'achat, le transport et la distribution des approvisionnements et de l'équipement.

Un spectacle géant

Le ministère des Communications collabore depuis déjà plusieurs mois aux préparatifs de radiodiffusion des jeux olympiques de 1976.

MM. Gilles Migneault, Pierre A. Roy et Jacques Bourassa, du bureau régional du Québec, représentent le ministère auprès du comité qui planifie l'installation des nombreux systèmes de télécommunication nécessaires à la couverture des quelque 3,000 épreuves qui seront disputées à Montréal, Verdun et Kingston.

L'Organisme de radio-télévision olympique (ORTO) projette d'apporter les jeux à un milliard de personnes grâce au télécâble, aux micro-ondes et aux satellites.

Ce projet gigantesque nécessitera 2000000 \$ de matériel, 89 magnétoscopes, 107 caméras, 14 chaînes de télécommunication, 4,500 circuits radio, 35 circuits vidéo, 50 studios de télévision et 110 bureaux pour satisfaire les exigences des diffuseurs étrangers.

Rapport annuel du Conseil des Arts

Dans son dix-septième Rapport annuel publié le 8 octobre, le Conseil des Arts du Canada déclare avoir eu, en 1973-74, "une année très chargée". En plus de "mettre au point divers programmes, de les faire démarrer ou de les porter à leur vitesse de croisière", le Conseil a fait un effort particulier pour renouveler ses contacts avec sa clientèle, tant du côté des arts que des sciences humaines.

Ce Rapport, déposé au Parlement par le secrétaire d'État, M. Hugh Faulkner, donne la liste des bourses, subventions et prix accordés par le Conseil en 1973-74, compare les chiffres de l'année à ceux des années précédentes, et rend compte du fonctionnement des divers programmes du Conseil.

Selon le Rapport, les dépenses du Conseil pour l'exercice 1973-74 ont été de l'ordre de 44.3 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 6.3 millions par rapport à l'exercice précédent. (Pour la présente année, le budget du Conseil est de 49.7 millions).

En ce qui concerne les arts, le Conseil analyse les rapports qui existent entre l'art et la "qualité de la vie", et se déclare persuadé "que les progrès constants de l'activité artistique ont beaucoup fait, déjà, pour permettre aux Canadiens d'accéder à une vie meilleure et plus épanouie". Cependant, comme les besoins financiers engendrés par cet essor "augmentent à un rythme que nul gouvernement ne semble pouvoir suivre" — on prévoit qu'ils quadrupleront d'ici les débuts de la prochaine décennie — le Conseil a pris des dispositions pour inciter le monde des affaires à accroître sensiblement sa participation au financement de l'activité artistique.

Au cours de l'année, l'aide du Conseil aux artistes et aux institutions artistiques a été répartie de la façon suivante: musique et opéra, \$4,803,000; danse, \$2,188,000; théâtre, \$4,572,000; arts plastiques, \$2,693,000; cinéma, magnétoscopie et photographie, \$1,039,000; lettres et édition, \$2,691,000.

Un chapitre entier du Rapport est consacré à la Banque d'oeuvres d'art, instituée il y a deux ans. Au dernier inventaire, la Banque possédait un fonds d'environ 4,500 pièces d'artistes canadiens contemporains, qu'elle offre



Peinture No 40, de Jacques Hurtubise, et Boucle horizontale, de Katie Ohe, appartiennent à la Banque des oeuvres d'art du Conseil des Arts du Canada

en location aux administrations fédérales qui désirent les exposer. Autres points saillants du rapport: les services rendus dans le domaine du spectacle par le nouvel Office des tournées; l'accroissement sensible de l'aide au cinéma et à la magnétoscopie et de l'aide aux lettres, à l'édition et à la traduction.

Du côté des sciences humaines, le Conseil voit dans l'activité "toujours plus intense" de nos universitaires un enrichissement pour notre société, et souligne à cet égard l'importance de la recherche fondamentale. Il s'inquiète cependant de l'insuffisance des fonds mis à la disposition des chercheurs, et espère que des mesures seront prises, au cours des prochaines années, pour corriger la disparité des subventions entre les sciences humaines et les autres sciences.

Toujours au chapitre des sciences humaines, le Conseil a subventionné au cours de l'année, dans le cadre de son programme régulier, les travaux de 929 chercheurs, au coût de \$4,862,000.

où ministères et organismes de l'État peuvent louer pour un prix équivalant à 12 p. cent de leur valeur, des oeuvres d'artistes canadiens contemporains.

De plus, il a attribué 1,722 bourses de doctorat (\$9,125,000), 366 bourses de travail libre et de recherche (\$3,200,000), et 100 bourses de maîtrise (\$502,000), et consacré près de trois millions aux communications entre chercheurs et à d'autres formes d'aide. Il a institué enfin deux nouvelles formes d'aide à la recherche: les subventions à la recherche collective et les subventions générales de recherche. Ces dernières aideront les universités à financer les menus frais de recherche de leurs professeurs.

Au terme de la première année du programme *Explorations*, auquel il consacre un budget d'un million, le Conseil déclare avoir financé 231 projets de natures diverses: essais de nouveaux modes d'expression, animation culturelle, expériences interdisciplinaires, études historiques ou géographiques régionales. Contrairement aux autres formes d'aide offertes par le Conseil, ce programme est, en principe accessible à tous, et permet d'encourager "un très large éventail de talents".

Subventions aux programmes de langues

Le secrétaire d'État, l'honorable J. Hugh Faulkner, a annoncé l'octroi de 25 subventions, d'un montant total de \$67,552, au titre du programme d'aide aux associations bénévoles. Ce programme, qu'administre la Direction des programmes de langues du Secrétariat d'État, permet d'offrir des subventions et une aide technique aux associations à but non lucratif, afin de les encourager à utiliser les deux langues officielles. Les subventions sont destinées à aider les associations à assumer le coût des services d'interprétation simultanée et de traduction de leurs principaux documents. Les associations doivent par ailleurs assumer elles-mêmes une partie du coût de ces services. L'objectif de ce programme est d'amener progressivement ces associations à considérer les services d'interprétation et de traduction comme faisant partie de leurs dépenses normales de fonctionnement.

Prix de l'Expansion industrielle au Canada

Depuis 1956, le Conseil interprovincial du Commerce et de l'Industrie qui groupe les sous-ministres provinciaux des ministères de l'Industrie et du Commerce décerne le "Prix de l'Expansion industrielle au Canada" (*The Canadian Industrial Development Award*) au Canadien qui a contribué de la façon la plus éclatante au développement de sa région ou de sa ville. Ce prix qui, avec les années, a acquis un prestige indéniable a été décerné cette année à M. Roland Desourdy, maire de Cowansville (Québec) et homme d'affaires dont les réalisations nombreuses et variées sont connues à travers le pays.

Le prix lui a été remis à Regina, le 14 septembre dernier, par le ministre de l'Industrie et du Commerce de la Saskatchewan.

Création d'un Centre de technologie de l'environnement

Une subvention de \$300,000 a été accordée à l'Université de Sherbrooke (Québec) afin d'encourager la création d'un Centre de technologie de l'environnement

ronnement — *Environmental Technology Centre* —, a fait savoir l'honorable Alastair Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce. Le Centre mettra au point de nouvelles méthodes d'épuration des résidus solides et liquides provenant des exploitations manufacturières et minières. Le but de ces travaux sera de minimiser la nocivité de ces résidus sur l'environnement ou, de préférence, de les utiliser pour la fabrication de nouveaux produits. La subvention, remboursable sur une période de trois ans, servira à acheter l'équipement et à embaucher le personnel nécessaire aux recherches préliminaires du Centre. Le Centre de technologie de l'environnement sera le premier du genre dans la province de Québec selon la définition qu'en donne le Programme d'avancement de la technologie du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Émission des timbres de Noël 1974

Le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, a fait savoir que les Postes canadiennes émettront, le 1er novembre prochain, quatre timbres pour souligner la fête de Noël 1974. Ces quatre timbres reproduiront quatre peintures d'artistes canadiens de renom.



Le timbre de six cents reproduit *La Nativité*, de Jean-Paul Lemieux, celui de 8 cents *Les Patineurs à Hull*, de Henri Masson, celui de 10 cents *Le cône de glace des chutes Montmorency*, de Robert C. Todd et celui de 15 cents *Un village des Laurentides*, de Clarence A. Gagnon.



Échange Canada-Australie pour l'entraînement de Forces militaires

Quarante-deux officiers et hommes des Forces armées australiennes et du ministère de la Défense, arrivés au Canada au début d'octobre, s'entraîneront aux opérations de maintien de la paix avec les Forces canadiennes.

Cette décision a été prise à la suite d'entretiens du ministre de la Défense, M. Richardson, avec son homologue australien au cours de la visite du ministre canadien en Australie l'automne dernier, puis en janvier quand le ministre de la Défense d'Australie, M. Lance Barnard, a visité le Canada.

Depuis 1972, le Canada envoie en Australie des groupes de 40 hommes, détachés d'unités de combat, pour qu'ils s'entraînent au *Jungle Training Centre*, à Canungra.

L'Australie s'est montrée intéressée à fournir des troupes pour les opérations de maintien de la paix, il y a plusieurs mois. Bien qu'elle n'ait pas de troupes généralement affectées à de telles opérations, quelque 35 agents de police faisant partie de divers corps de police de l'Australie, servent à titre d'agents de police civils dans la Force des Nations Unies à Chypre.

Société historique des carnivals

Bob Paul, d'Oakville, en Ontario, est le fondateur de la *Canadian Carnival Historical Society* fondée récemment dans le but de consigner et de conserver pour la postérité des pièces provenant des carnivals, foires et autres expositions organisés au Canada depuis le début du siècle.

M. Paul a déjà reçu la collaboration et l'appui de *World's Finest Shows*, de *Bill Lynch Shows* et de *Canada Conklin Shows*, lesquels lui ont fourni des objets d'art, des souvenirs et des documents anciens d'une valeur inestimable. À titre de documentation, Jimmy Conklin a confié à la Société les photographies, affiches, lettres et disques que lui a légués son père.

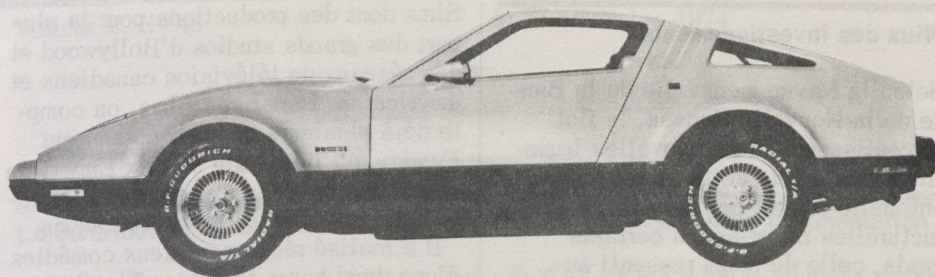
La Société a pour objectif de constituer la plus importante collection canadienne d'objets et de documents historiques relatifs aux carnivals, et c'est pourquoi elle sollicite la collaboration de tous ceux qui oeuvrent dans le domaine des carnivals et des foires.

Lancement d'une nouvelle voiture

La Bricklin, première voiture de fabrication indépendante à être mise sur le marché nord-américain depuis 28 ans, est sortie de la chaîne de montage à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) le 6 août dernier.

L'événement a donné lieu à une cérémonie à laquelle assistaient le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield ainsi que l'inventeur de ce véhicule sûr et de conception nouvelle, M. Malcolm Bricklin, de Phoenix (Arizona, É.-U.).

La cérémonie qui s'est déroulée à l'usine d'assemblage de la société Bricklin a réuni des hauts dignitaires ainsi que des représentants de



La nouvelle voiture automobile Bricklin qu'on qualifie de "Phénomène" et qui pourrait, dit-on, révolutionner l'industrie automobile; elle parcourt 20 milles au gallon et possède de la caractéristique d'être la voiture

offrant le maximum de sécurité. Pour cette raison, les compagnies d'assurance accordent 20 pour cent de rabais sur le taux des primes normalement exigées pour les autres voitures sport.

la presse de tout le Canada et les É.-U. La société Bricklin est une entreprise mixte de l'industrie privée et du

gouvernement du Nouveau-Brunswick, lequel détient 51 p. 100 des actions de la société Bricklin Canada Ltée.

Prix des exportations de gaz naturel

A la suite d'un rapport présenté au Gouverneur en conseil par l'Office national de l'énergie (O.N.É.) le Gouvernement a demandé à l'Office national de l'énergie de modifier les licences existantes d'exportation afin d'établir un prix d'exportation, à la frontière, qui ne soit pas inférieur ou supérieur à \$1.00 par millier de pieds cubes. Ce prix entrera en vigueur dans tous les contrats d'exportation le 1er janvier 1975, sauf dans le cas des contrats régissant les exportations provenant de la Colombie-Britannique où le prix est entré en vigueur le 1er novembre.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. D. Macdonald, a déclaré qu'"en appuyant la recommandation de l'O.N.É. relativement au prix de \$1.00 par millier de pi³, le Gouvernement a également accepté le principe de hausses additionnelles de ce prix, même s'il n'a pas encore déterminé les montants ou les dates d'entrée en vigueur de ces augmentations.

Période d'ajustement

Le ministre a continué comme suit: "La décision du Gouvernement de hausser le prix de temps à autre pour atteindre un niveau concurrentiel par rapport aux prix des autres sources d'énergie aux États-Unis indique que l'on veut donner aux importateurs de gaz canadien un certain temps pour leur permettre de modifier leurs ententes d'approvisionnement. Le Gouvernement a également accepté la recommandation de

l'Office voulant que les importateurs actuels aient le choix de continuer selon le système actuel d'établissement des prix pour une période de deux ans. Si ce choix est exercé, les licences d'exportation expireront après deux ans, ou plus tôt si l'importateur le désire, et le gaz sera redistribué pour consommation au Canada.

"Lorsque le nouveau prix entrera en vigueur, le 1er janvier 1975, les compagnies, autres que la *Westcoast Transmission*, qui transportent du gaz canadien aux États-Unis, seront les bénéficiaires immédiats. La politique du Gouvernement sera de s'assurer que les revenus additionnels ne soient pas laissés entièrement aux compagnies de pipelines, mais soient plutôt répartis entre les producteurs canadiens de gaz naturel avec lesquels ces compagnies détiennent des contrats. Bien entendu, les Canadiens bénéficieront de ces revenus par l'entremise du système fiscal.

La Colombie-Britannique

"Dans le cas de la Colombie-Britannique, les revenus additionnels provenant des exportations reviendront entièrement à la *British Columbia Petroleum Corporation*, agent du Gouvernement de la Colombie-Britannique. Depuis le début de l'hiver dernier, alors que des difficultés de production dans un important champ de cette province entraînaient certaines réductions des livraisons de gaz naturel, une certaine pénurie s'est fait sentir dans le nord-ouest des États-Unis en fonction des contrats existants. Nous trouvons

cet état de chose très regrettable, mais il semble clair que le gouvernement provincial est le principal responsable dans l'établissement des quantités de gaz produit dans une province qui doivent être conservées dans cette même province pour sa propre consommation. Les ministres et les fonctionnaires du Gouvernement de la Colombie-Britannique ont procédé à des consultations au sujet de cette pénurie dans les exportations et on m'a assuré qu'on tentera l'impossible pour surmonter ces difficultés. J'espère que les revenus additionnels dont bénéficie la *British Columbia Petroleum Corporation* contribueront matériellement à faciliter et à accélérer les mesures qui doivent être prises pour obtenir d'autres sources d'approvisionnement.

"Nous chercherons l'occasion de nous entretenir plus longuement de ces questions avec les fonctionnaires du Gouvernement américain. De notre côté, mes fonctionnaires et moi-même poursuivons des entretiens et des négociations avec les provinces canadiennes en ce qui concerne l'établissement des prix du gaz naturel au Canada. A maintes reprises, j'ai mentionné que le Gouvernement estime qu'une augmentation du prix du gaz naturel au Canada est nécessaire, et cela pour deux raisons: d'abord, afin d'assurer des réserves additionnelles; et ensuite, afin de combattre l'utilisation inefficace et le gaspillage de ce combustible de haute qualité qui résultent de son prix relativement bas si on le compare à celui du fuel oil..."

Afflux des investissements

Selon la Revue mensuelle de la Banque de la Nouvelle-Écosse, le flot d'investissements en nouvelles immobilisations a pris cette année toute l'intensité prévue par les études conjoncturelles rappelant, à certains égards, celle du boom ressenti au milieu des années 50 et des années 60.

La pénurie des approvisionnements et la restriction des crédits entravent la réalisation de certaines parties du programme de cette année. Et le récent fléchissement des marchés à l'échelle mondiale, allant de pair avec les problèmes de plus en plus complexes de la circulation des capitaux sur le plan international ne permettent pas de conjecturer que la poussée économique se poursuivra sans heurts jusqu'à l'année prochaine.

Malgré ces incertitudes il existe, d'après la Revue, de fortes pressions sous-jacentes pour accélérer la productivité canadienne et pour se lancer dans des investissements considérables dans divers domaines énergétiques où le Canada semble particulièrement bien placé.

Un cinéaste de talent revient au Canada

M. Darly Duke, cinéaste canadien surtout connu pour les films dont il a assuré la réalisation ou la production à Hollywood, réalisera un documentaire de 30 minutes pour une série de films sur la Colombie-Britannique qui sera produite par l'Office national du film et diffusée au réseau anglais de Radio-Canada en janvier prochain.

Originaire de Vancouver, M. Duke est entré à l'ONF en 1950; il a créé divers

films dont des productions pour la plupart des grands studios d'Hollywood et des réseaux de télévision canadiens et américains. Parmi ses films, on compte déjà plusieurs succès, notamment *Payday* qui lui a valu un prix *Emmy*, un prix *Christopher* et un prix de la Société nationale des critiques de cinéma.

Il a réalisé récemment deux comédies d'une demi-heure chacune: *The Owl and the Pussycat*, pour le réseau américain NBC, et *Slither*, pour CBS.

Le film qu'il tournera pour l'Office national du film se déroulera dans l'île Vancouver et traitera de la vie de deux vieux originaux de la Côte ouest.

L'expansion ferroviaire crée des problèmes

Le Canada a besoin d'une expansion ferroviaire "presque de l'envergure de la construction du réseau transcontinental", s'il veut maintenir les hauts critères du service actuel et faire face aux besoins de l'avenir.

C'est l'avertissement qu'a donné M. Robert Bandeen, président-directeur général du Canadien-National, aux responsables de la comptabilité des entreprises ferroviaires membres de l'Association of American Railroads, réunis au début d'octobre à Montréal.

M. Bandeen, qui est économiste et aussi le plus jeune président de l'histoire du CN, reconnaît qu'il est difficile de déterminer les sommes exactes d'argent qu'on devra consacrer à l'amélioration générale du réseau ferré, mais il estime que, face à la poussée inflationniste, elles seraient de l'ordre de cinq milliards de dollars, répartis sur les six prochaines années.

Améliorations nécessaires

"Cette mise de fonds s'applique exclusivement au service marchandises rentables", a dit M. Bandeen. D'autres immobilisations importantes en capital sont nécessaires pour l'amélioration du service voyageurs, la modernisation du réseau de distribution des céréales, le maintien des lignes secondaires non-rentables et la construction de nouvelles voies conformément à la Loi nationale sur les transports.

M. Bandeen a précisé que le CN avait commandé 17,000 nouveaux wagons marchandises et 517 locomotives, au coût d'un demi-milliard de dollars, au cours des quatre dernières années,

face à une augmentation du trafic marchandises qui a dépassé de la moitié celle du Produit national brut.

"L'acquisition de locomotives et de matériel remorque ne suffit plus. Nous nous acheminons vers le seuil de tolérance de notre réseau ferroviaire et, faute d'un programme immédiat de doublement de notre voie principale dans plusieurs secteurs du Canada, et d'expansion de nos triages, nous serons incapables de maintenir le degré de service que nous offrons présentement. Voilà le problème le plus grave qui menace l'avenir du monde des transports au Canada," a dit M. Bandeen.

Le CN est aux prises avec le problème d'obtenir les sommes d'argent nécessaires aux projets d'amélioration du réseau. M. Bandeen a expliqué que chaque année, le bénéfice d'exploitation du CN, qui a été de 48.5 millions l'an dernier, est versé au service de la dette que le chemin de fer a accumulée, pour des raisons historiques. "Il est sûrement préférable de consacrer les profits à pourvoir aux besoins de l'avenir en modes de transport plutôt que de les verser à la compensation de décisions prises il y a déjà très longtemps", a commenté M. Bandeen.

Le conférencier a ajouté qu'au cours des dix dernières années, le CN avait suffi à des besoins en immobilisations, à même ses ressources et par le biais de la location de matériel. Cette méthode n'est cependant pas acceptable, face aux fortes dépenses prévues pour l'avenir.

Hausse justifiée des tarifs

Le Canadien-National devrait emprunter de l'argent, et aussi accroître ses bénéfices disponibles afin de financer ses emprunts. Pour augmenter ses bénéfices, il faut augmenter les tarifs marchandises. M. Bandeen dit que le besoin de hausser les tarifs marchandises est un fait qu'ont déjà reconnu les États-Unis en accordant, en juillet, une augmentation générale de 10 pour cent des tarifs.

M. Bandeen reconnaît que les augmentations des tarifs marchandises constituent un sujet délicat pour le public. "Mais je sens, dit-il, qu'un nombre croissant d'hommes d'affaires canadiens commencent à comprendre qu'il est irréal de s'attendre que le coût du transport ferroviaire soit le seul à demeurer stable au moment où tous les autres frais sont à la hausse."

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.